



Benoît Teste
Secrétaire Général
BT/NO/19.20/066

Madame Frédérique Vidal
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
21 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Les Lilas le 14 avril 2020

Madame la Ministre,

Lors de l'audience multilatérale avec les organisations syndicales du 2 avril dernier puis à l'occasion de la bilatérale du 9 avril, la FSU est intervenue à propos de la condition des 59 000 étudiantes et étudiants resté.es confiné.es dans les résidences des CROUS.

Par ce courrier complémentaire, la FSU souhaite vous faire part de ses préoccupations et demandes pour que leurs situations puissent s'améliorer très rapidement.

La FSU a pris positivement acte de la volonté politique en ce sens, marquée notamment par la prise du décret du 18 mars 2020 relatif aux missions des services de santé universitaires dans le cadre de la lutte contre le covid-19, par le financement supplémentaire de 10 millions d'euros des aides spécifiques d'urgence portées par les CROUS pour l'alimentation et l'accès matériel à l'informatique et à l'internet, et par la réaffectation d'une partie des recettes de la contribution vie étudiante et de campus.

La FSU souhaite cependant insister sur la nécessité que ces mesures trouvent rapidement, sinon urgemment, des concrétisations pour les étudiantes et étudiants concerné.es, et ce malgré les éventuelles difficultés de trésorerie que rencontrent les CROUS du fait du tarissement des recettes de restauration ou de perception des loyers des résidences.

En outre, pour garantir la santé des étudiantes et étudiants resté.es confiné.es en résidences universitaires autant que celle des personnels des CROUS mobilisés pour garantir cet accueil ou leur accès facilité à l'alimentation, la FSU rappelle la nécessité de fournir tout le nécessaire à la protection sanitaire et à l'hygiène renforcée (gel hydroalcoolique, savons désinfectants, masques, blouses, combinaisons, produits désinfectants pour les matériels et les locaux, etc.) que la situation épidémique commande. Dans la réalité vécue par les personnels, certaines catégories d'agents sont par exemple dotées de masques, d'autres non.

De même, compte-tenu de la nécessité que toutes et tous adoptent les gestes barrières et les pratiques d'hygiène renforcée, il apparaît nécessaire de renforcer les informations et formations spécifiques, d'urgence, adaptées au contexte. Il semble de ce point de vue que les dispositions du décret du 18 mars 2020 permettent que ceci soit mis en œuvre.

Nous tenons par ailleurs à réitérer notre demande pour qu'une information claire soit transmise aux étudiant.es sur la disponibilité des infirmier.es de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et des assistantes de service social des administrations de l'Etat qui singulièrement en temps de crise, peuvent les écouter et répondre à leurs questions.

En outre, la date de retour du dossier social étudiant est fixée au 15 mai. Au regard du contexte actuel pouvant entraîner des difficultés à le compléter et à le retourner dans les délais, nous vous demandons de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires visant à garantir l'accès aux droits des étudiant.es pour qui celles-ci impliqueraient un retour après la date limite.

Enfin, les usagers qui ont quitté les résidences pour choisir un autre lieu de confinement ont été dispensés de préavis et donc libérés immédiatement de leurs loyers. Pour la FSU, cette mesure est de bonne politique. Cependant, celles et ceux qui sont restés confinés dans les résidences sont pour l'essentiel les étudiantes et étudiants les plus éloignés de leurs familles ou celles et ceux qui y ont été contraints pour des raisons financières ou de conditions de vie. Dans leurs cas, les prélèvements des loyers sont poursuivis. Compte-tenu de la situation exceptionnelle et de la difficulté que la crise sanitaire ajoute aux conditions matérielles et économiques de la grande majorité de ces usagers, la FSU vous demande de bien vouloir demander au CNOUS et aux CROUS de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ces loyers ne soient plus prélevés, redonnant ainsi immédiatement du pouvoir d'achat à ces étudiantes et étudiants.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Benoît TESTE
Secrétaire Général de la FSU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Beste', with a long horizontal stroke extending to the right.